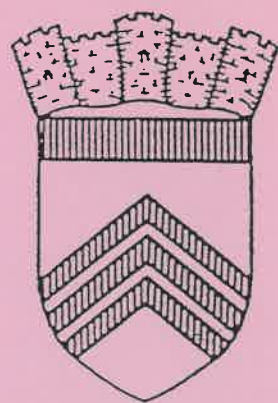


BULLETIN

MUNICIPAL



No 4 Saint Palais





SOMMAIRE

* Le Mot du Maire	p 3 à 6
* Activités municipales	p 7 à 8
* Budget primitif	p 9 à 15
* Travaux 1993	p 16
* L'eau	p 17 à 19
* Ordures ménagères	p 20 à 25
* Bibliothèque municipale	p 26 à 28
* Association Fraternité St Palais - Caldarusanca	p 29
* Association St Palais Temps Libre	p 30
* Le coin des sportifs	p 31
* L'A.D.M.R.	p 32 à 33
* Etat civil	p 34 à 35
* Renseignements pratiques	p 36 à 37

LE MOT DU MAIRE

Le Mot du Maire,

En cette fin d'année 1993, de nombreux élus s'interrogent : quel va être le devenir de nos communes rurales ?

De nombreux articles de presse, dont quelques uns sont cités ci-après font mention d'un ^{dés}engagement de l'Etat vis à vis des collectivités locales.

Les ménages risquent de faire les frais de cette politique car ce que l'Etat ne donnera plus sera perçu par la Région, le Département, la Commune.

Aussi, les élus du canton de St Martin d'Auxigny se montrent attentifs et vigilants à toutes ces évolutions et de nombreuses réunions nous conduisent à travailler groupés, selon le vieil adage : l'union fait la force.

De nombreux travaux restent à faire dans notre village pour améliorer la qualité de vie de tous.

Je souhaite que 1994 nous apporte les moyens d'en réaliser une partie et au nom de l'équipe municipale je vous présente à toutes et à tous mes Meilleurs Voeux pour la nouvelle année.

● **UNE DELEGATION de 25 élus de grandes villes** a été reçue jeudi par Edouard Balladur. Elle a fait part au premier ministre de l'inquiétude des élus face aux mesures budgétaires contenues dans le projet de loi de finances, qui ont pour conséquence d'amputer considérablement les budgets des communes. Les maires des grandes villes refusent la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette contribution de l'Etat, jusqu'ici indexée sur le produit intérieur brut, suivrait, dès 1994, l'évolution des prix. Il est également prévu la diminution de 6 % du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, la réduction de 15,6 à 14,7 % du taux de remboursement de la TVA, et la baisse de la dotation spéciale pour les instituteurs.

Budget : inquiétude chez les maires

Les maires de l'Association des petites villes de France (APVF) ont fait part samedi, à l'issue de leurs assises à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), de leurs inquiétudes à propos de plusieurs mesures du projet de loi de finances 1994, dont ils craignent les conséquences sur leurs budgets.

Jeudi, lors d'une visite à l'Hôtel Matignon, des représentants des maires des grandes villes avaient fait part au Premier ministre de préoccupations similaires. Ainsi, le président de l'APVF Martin Malvy, ancien ministre socialiste du Budget et maire de Figeac (Lot), craint que la modification du mode d'indexation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF : contribution de l'Etat au budget des communes) prévue par le gouvernement ne se traduise par une perte de 2 %, « alors que nos dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement de 5 à 7 % par an ».

● **LES MAIRES de l'Association des petites villes de France (APVF)** ont fait part samedi, à l'issue de leurs assises tenues à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), de leurs inquiétudes à propos de plusieurs mesures du projet de loi de finances 1994, dont ils craignent les conséquences sur leurs budgets. Les maires craignent notamment que la modification du mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement ne se traduise par une perte de 2 %, « alors que nos dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement de 5 % à 7 % ».

La Voix des Communes n° 236 Octobre 93

FINANCES LOCALES L'ETAT GELE SES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES EN 1994

Pour la première fois depuis quinze ans, les dotations de l'Etat aux collectivités locales n'augmenteront pas. En 1994, les collectivités recevront 252,715 milliards de francs contre 250,6 milliards l'an dernier. Un effort sera cependant consenti aux communes rurales et aux villes à quartiers difficiles. La situation est la même pour les autres dotations qui progressent pour la

plupart de 1,5% seulement. Les subventions d'équipement, parmi lesquelles le fonds de compensation de la TVA, diminuent de plus de 3%. De même, les compensations versées au titre d'exonération fiscale fléchissent de 4,5%. En revanche, les transferts de l'Etat au titre du financement des transferts de compétence (formation professionnelle, équipement scolaire...) continuent à progresser, 3,5%.

le QUOTIDIEN 27 SEP. 1993

LE PROJET DE BUDGET PRÉVOIT UN GEL DES DOTATIONS EN 1994

Les concours de l'Etat au secteur public local ne progresseront pas l'an prochain. Certains élus craignent d'avoir à augmenter la fiscalité

C'EST avec consternation que les membres du Comité des finances locales, organisme consultatif présidé par Jean-Pierre Fourcade (UDF), ont accueilli le projet de budget pour l'année 1994 présenté, le 21 septembre, par Nicolas Sarkozy, ministre du budget, en présence de Daniel Hœffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. « Pour la première fois, les concours accordés aux collectivités locales ne devraient pas augmenter », a constaté Jean-Pierre Fourcade. Ils devraient s'élever, à 252,7 milliards de francs, au lieu de 252,6 milliards en 1993. De cette façon, l'Etat réaliserait une économie de 5 milliards de francs.

Les élus locaux savaient qu'un effort leur serait demandé sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale ressource des communes. Malgré l'opposition des maires des grandes villes, le Comité des

finances locales en avait accepté le principe (le Monde daté 12-13 septembre). La DGF devrait être indexée seulement sur l'inflation (alors qu'elle l'était aussi sur la croissance du produit intérieur brut), ce qui se traduirait par une perte de 800 millions de francs, sur un total de 98 milliards. « Cette affaire a été négociée pendant l'été avec MM. Pasqua et Hœffel. Les élus jugeaient la désindexation acceptable, pour un an. Celui qui a préparé le budget a tout fichu en l'air », a indiqué M. Fourcade.

Tollé sur la TVA

Les élus ont appris que la DGF ne serait pas le seul poste sur lequel l'Etat chercherait à faire des économies. Seront aussi touchées la dotation pour le logement des instituteurs (- 5 %), diverses subventions (- 3,1 %), et la dotation globale d'équipe-

ment (maintien en francs constants). Plus grave, selon M. Fourcade, des « ponctions » seront opérées sur les compensations que l'Etat verse aux collectivités locales, afin de couvrir des pertes de revenus qu'il leur a imposées. Ainsi, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, censée compenser les allègements de fiscalité consentis aux entreprises en 1987, devrait diminuer (- 16,4 %).

La baisse du fonds de compensation pour la TVA (- 2,7 %) a déclenché un « tollé » chez les membres du Comité des finances locales, parce que, notamment, elle devrait avoir un effet rétroactif. La TVA sur les investissements est remboursée avec deux ans de retard (un an pour les groupements à fiscalité propre), à hauteur de 15,6 %. En 1994, cette taxe ne devrait être remboursée qu'à hauteur de 14,7 %.

Les collectivités qui ont construit des équipements en 1992 (lycées, collèges, crèches...) recevront donc des recettes moins élevées que prévu. « Si le gouvernement prend une telle mesure, il détériore les relations Etat-collectivités locales », a protesté M. Fourcade, en craignant que, par réaction, les élus locaux ne ralentissent leurs investissements.

Seules les dotations liées aux transferts de compétences devraient augmenter (+ 3,5 %). Mais M. Fourcade conteste les chiffres du ministère du budget en ce qui concerne la fiscalité. « Le produit reçu l'an dernier est supérieur à ce qui est indiqué. La fiscalité transférée n'augmentera pas, elle diminuera. Nous savons en effet que les droits de mutation

ou les recettes sur la vignette automobile sont en baisse », a-t-il indiqué. Le président du Comité des finances locales demande qu'une commission d'experts, composée de magistrats de la Cour des comptes, tire au clair les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

L'an dernier, les aides au secteur public local ont augmenté deux fois plus vite que les dépenses de l'Etat. M. Fourcade estime que leur croissance devrait être au moins égale (1,1 %). « Ainsi, nous ne perdons que 2,5 milliards de francs, ce qui serait plus acceptable ».

Au moment où le projet de budget prévoit une diminution de l'impôt sur le revenu, il est vraisemblable que la fiscalité locale devra fortement augmenter. Pourtant, a rappelé M. Fourcade, la capacité du contribuable à payer n'est pas « extensible à l'infini ».

Il juge donc que le Comité des finances locales « ne peut accepter une mesure telle que la baisse du FCTVA. On ne peut pas demander aux collectivités locales de soutenir l'activité, et baisser leurs recettes en francs constants ». Même réaction à l'Association des maires de France (AMF), dont le président, Jean-Paul Delevoye, appartient pourtant au RPR. Il indique qu'en tant que parlementaire il refusera de voter ces propositions, qu'il ne juge pas « convenables ».

Il a lancé un appel aux associations départementales de l'AMF, pour qu'elles fassent du lobbying auprès des députés et sénateurs. « Si le gouvernement veut réaliser des économies, il doit avoir le courage politique de modifier les règles de compensation et de dégrèvement. Nous n'accepterons pas le non-respect des règles du jeu entre l'Etat et les collectivités locales. » Vingt-cinq maires de grandes villes ont protesté auprès du premier ministre, le 23 septembre. Celui-ci a envisagé le retrait du projet-sur la TVA.

R. Rs.

le MONDE 27 SEP. 1993

□ M. Fourcade (UDF) : le gouvernement ponctionne trop les finances des collectivités locales. — Jean-Pierre Fourcade, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine, président du comité des finances locales, a reproché au gouvernement, mardi 21 septembre, de « ponctionner de 4 à 5 milliards les finances des collectivités locales » dans le projet de budget pour 1994. Il l'a averti que, pour avoir « voulu charger trop la barque », il risque « d'avoir de sérieuses difficultés au Parlement ». Le comité, qui a entendu mardi le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, et le ministre délégué aux collectivités locales, Daniel Hœffel, à la veille de la présentation du projet de loi de finances, conteste, notamment, la diminution de la compensation de la TVA et de la taxe professionnelle.

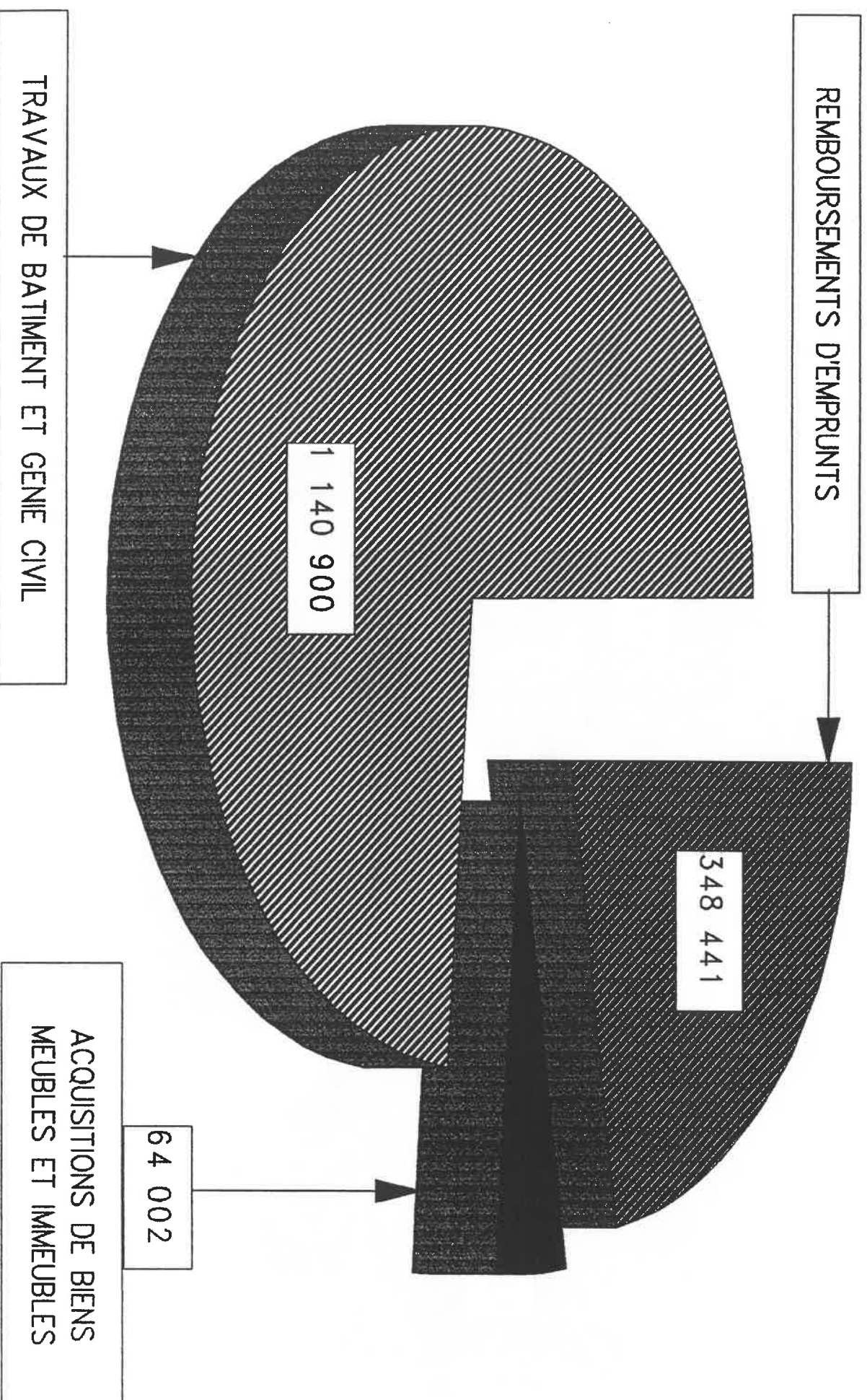
le MONDE 23 SEP. 1993

ACTIVITES MUNICIPALES

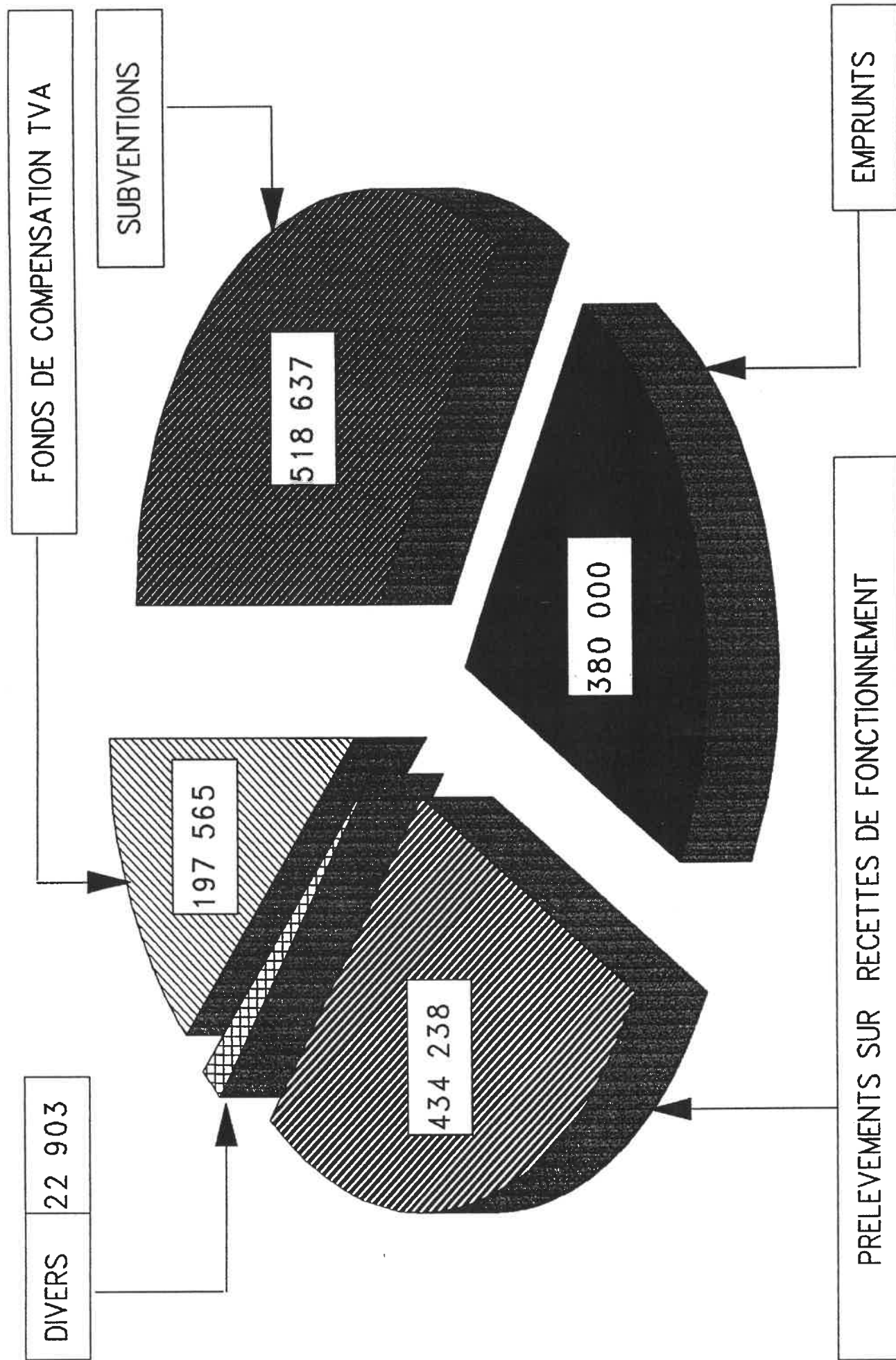
9 Janvier	:	Commission des chemins
23 Janvier	:	Bureau du SIVOM à St Martin
29 Janvier	:	Conseil municipal
15 Février	:	Réunion A.E.P. Quantilly
20 Février	:	SIVOM St Martin
23 Février	:	Réunion A.E.P. Quantilly
1er Mars	:	Conseil municipal
9 Mars	:	Ordures ménagères - Préfecture
9 Mars	:	Réunion du CRIL St Martin
17 Mars	:	Réunion avec le C.A.U.E.
18 Mars	:	Réunion du SIVOM à St Martin
19 Mars	:	Réunion du SIVOM à Quantilly
24 Mars	:	Commission budget
31 Mars	:	Conseil municipal - budget
6 Avril	:	Réunion du C.C.A.S. - Budget
8 Avril	:	Commission matériel
9 Avril	:	Réunion du SIVOM à St Martin
13 Avril	:	Commission communale des Impôts directs
14 Avril	:	Commission déchets
27 Avril	:	Réunion A.E.P. Quantilly
17 Mai	:	C.C.I.D.
19 Mai	:	Réunion du SIVOM St Martin
25 Mai	:	Conseil municipal
26 Mai	:	Bureau de l'Association foncière
9 Juin	:	Ouverture des plis de l'appel d'offres
9 Juin	:	Inauguration du site de Bléron
18 Juin	:	C.C.A.S.
24 Juin	:	Réunion M.S.A. à St Martin
25 Juin	:	Visite du Préfet dans le canton
26 Juin	:	Bureau du SIVOM à St Martin
28 Juin	:	Conseil municipal
4 juillet	:	Sécurité ordination Mr QUESSARD
9 juillet	:	Réunion A.E.P. à Quantilly
14 juillet	:	Fête nationale
26 juillet	:	Conseil municipal : Accueil de la délégation roumaine
30 juillet	:	Ouverture des plis de l'appel d'offres
Août	:	Tous les Mercredis : Réunion de chantier assainissement
23 Août	:	Réunion à la trésorerie de St Martin
26 Août	:	Réunion avec la direction de la C.T.S.P.

Septembre	:	Tous les Mercredis : Réunion de chantier assainissement
9 Septembre	:	Réunion ordures ménagères à la Préfecture
13 Septembre	:	Commission environnement à Vasselay
18 Septembre	:	Bureau du SIVOM à St Martin
Octobre	:	Tous les Mercredis: Réunion de chantier
1er Octobre	:	Réunion avec M. le Préfet à St Martin
8 Octobre	:	Conseil Municipal
12 Octobre	:	Réunion développement économique à St Martin
15 Octobre	:	Réunion des Maires du canton de St Martin
18 Octobre	:	Réunion du C.C.A.S. (Budget supplémentaire)
19 Octobre	:	Signature de la Convention OPAH à St Martin
20 Octobre	:	Commission journal
22 Octobre	:	Réunion du SIVOM à St Georges
27 Octobre	:	Réception de la Lagune
2 Novembre	:	Réunion des Maires à St Martin
16 Novembre	:	Conseil d'école
17 Novembre	:	C.C.A.S.
22 Novembre	:	Conseil Municipal
25 Novembre	:	Révision des listes électorales
26 Novembre	:	Commission communale des impôts directs
27 Novembre	:	Assemblée générale Anciens Combattants
29 Novembre	:	Réunion des Maires à St Martin
1er Décembre	:	Visite d'un C.E.T.
4 Décembre	:	Repas des anciens
8 Décembre	:	Réunion du SIVU à St Martin
11 Décembre	:	Réunion avec l'O.N.F.
13 Décembre	:	conseil Municipal
14 Décembre	:	Réunion du SIVOM à St Martin

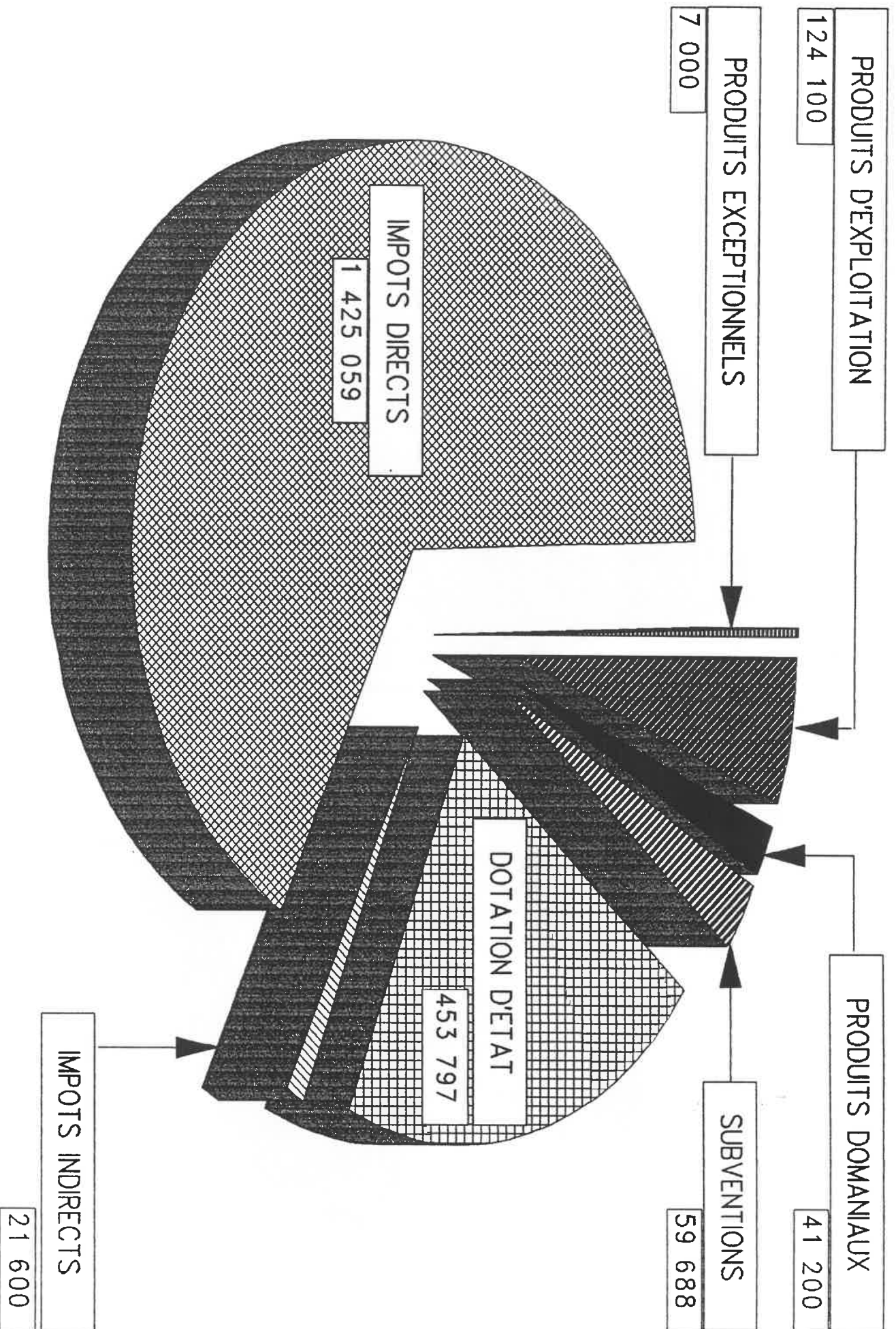
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1993



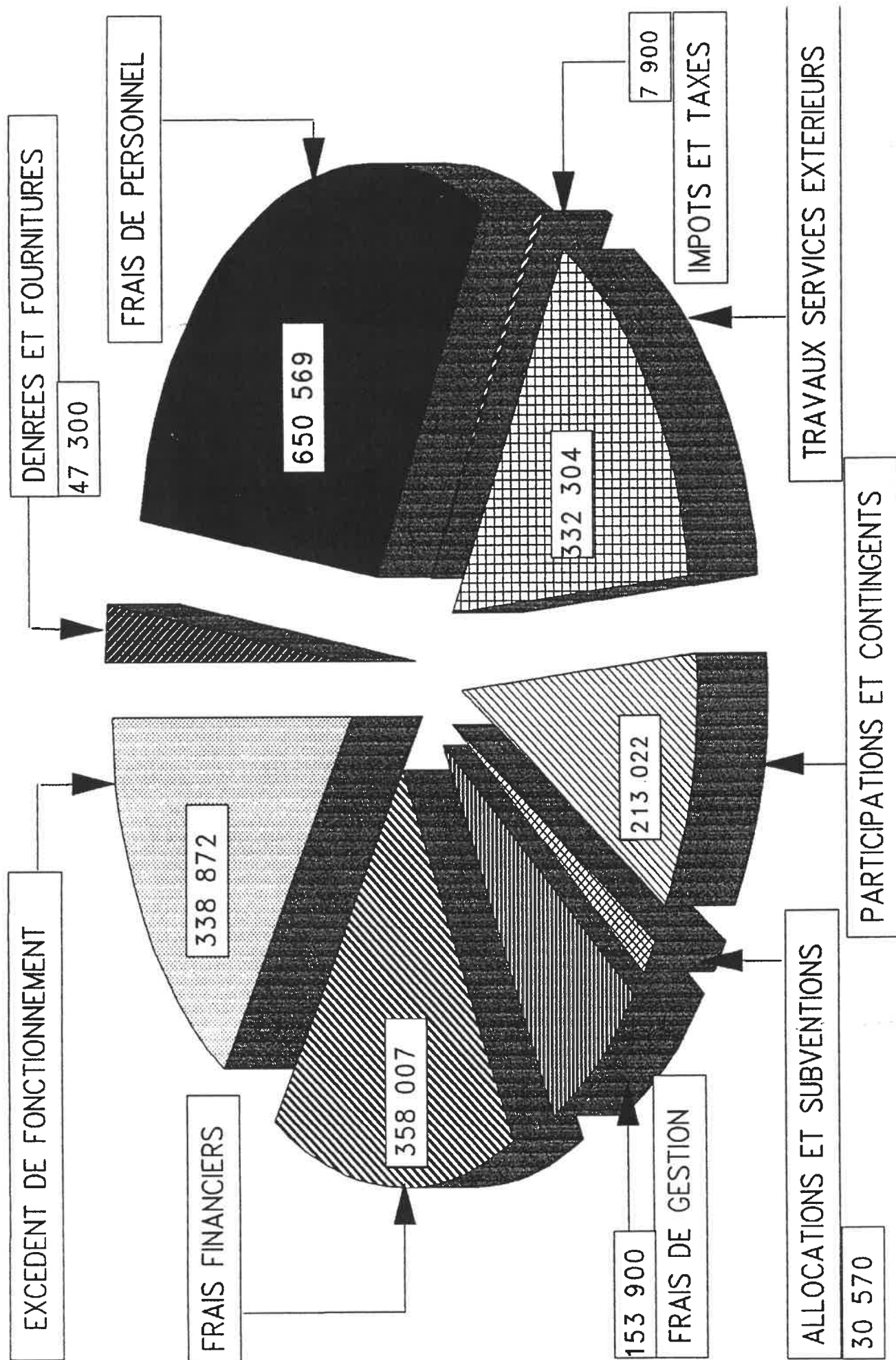
RECETTES D'INVESTISSEMENT 1993



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1993



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1993



SITUATION de la COMMUNE

Dans le Canton

	TH	F.B	F.N.B	T.P
	10,05	10,55	35,88	12,99
	8,87	15,14	29,16	9,55
	14,29	16,37	38,23	13,94
	18,83	20,31	45,34	14,69
	14,75	17,43	45,43	24,87
	9,90	12,94	29,26	13,90
	16,25	25,25	56,95	12,20
St Palais	10,48	9,31	35,58	9,84
	10,25	13,55	27,61	7,26
	10,60	15,34	40,60	19,99
	14,50	19,00	51,50	16,43

**Au niveau
départemental**

**Moyenne départementale du produit
des 3 taxes (TH. FB. FNB) par habitant
pour 1992 s'élève à 1093,81 F**

*** situation de ST PALAIS 902,72 F**

*** situation sur 290 144ème**

Les impôts locaux

Sous le terme d'impôts locaux sont désignées quatre taxes bien connues : - la taxe d'habitation, - la taxe foncière des propriétés bâties, - la taxe foncière des propriétés non bâties, - la taxe professionnelle.

Ces taxes sont perçues au profit des collectivités locales - communes, départements et régions - et de certains établissements publics ou organismes divers - communauté urbaine, villes nouvelles, districts...

Leur montant est déterminé par la valeur locative cadastrale - déterminée par le Centre des Impôts Foncier ou Cadastre avec la collaboration de la commission com-

munale, composée d'habitants et présidée par le maire - multipliée par les taux votés par les collectivités locales.

Vous êtes susceptibles de payer : - la taxe d'habitation si vous logez dans une maison ou un appartement, - la taxe foncière des propriétés bâties si vous êtes propriétaires d'un immeuble (maison ou appartement), la taxe foncière des propriétés non bâties si vous possédez des terrains, - la taxe professionnelle si vous exploitez une entreprise industrielle, commerciale ou si vous exercez une activité libérale.

Les taux moyens d'imposition des quatres taxes directes locales en région en 1992

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncier non bâti	Taxe professionnelle
Cher	21,96	29,46	66,37	23,35
Eure et Loir	19,95	42,65	58,40	20,23
Indre	21,79	34,95	78,49	26,53
Indre et Loire	23,92	34,30	76,53	22,07
Loir et Cher	21,13	37,11	85,97	20,88
Loiret	20,84	37,65	78,17	21,82
Région	21,66	36,26	71,98	22,03

D'après (CICOM Centre) Centre d'information

Les variations des taxes communales de 1984 à 1993

Taxe d'Habitation:	(TH)	22,72%	soit	2,27% l'an
Foncier bâti:	(FB)	22,66%	soit	2,26% l'an
Foncier non bâti:	(FNB)	22,60%	soit	2,26% l'an
Taxe professionnelle	(TP)	22,39%	soit	2,23% l'an

Répartition du produit net des 4 taxes en 1993

FB	:	111 663	soit	8,36%
FNB	:	285 100	soit	21,35%
TH	:	148 477	soit	11,12%
TP	:	790 092	soit	59,17%
		1 335 332		

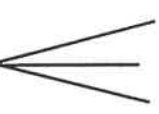
Les chiffres parlent d'eux-mêmes

TRAVAUX 93

*Assainissement 1993

- Lagune:

- montant des travaux:

- Financement:  201 379,72 F
réalisation : Société EXEAU CENTRE

- Suite du réseau:

--- 3è tranche

- montant des travaux:

- Financement:  574 996,52 F
réalisation : Société C.E.E. St AMAND

les raccordements seront réalisables en 1994

*Nouveau cimetière

* installation de 8 cases colombarium

* plantations ornementales

97 000,00 F

*Parc de loisirs:

* plantations fin 1992

* installation de l'eau et de l'assainissement

20 298,63

LOI N° 29-3 du 3 Janvier 1992 :

" Dans le délai de deux ans à compter de la publication de la présente loi, toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné à un service de distribution d'eau et pourra, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement " .

NOTE D'INFORMATION

Sur la nouvelle tarification de l'eau

Conformément à une récente Loi sur l'eau qui fait obligation de supprimer les abonnements forfaitaires, le Syndicat (ou la Commune) a institué une nouvelle tarification basée sur la consommation d'eau réelle et applicable à partir de 1993.

Le tarif comporte maintenant :

- . Une prime fixe semestrielle pour le droit au branchement
(Montant pour le 1er semestre 1993 : — tarif général : 225^F HT
— prés-jardins : 115^F HT.

- . Un prix par M3 consommé, applicable à partir du 1er m3
(Prix au 1er Janvier 1993 : ex: de 1 à 250 m³ : 5,70 HT

A ce prix par M3 s'ajoutent, comme précédemment, les diverses redevances et taxes fixées par voies législatives ou réglementaires (*Fonds National de Développement des Adductions d'Eau, redevances de l'Agence de l'Eau, TVA au taux de 5,5 %*).

La facturation sera désormais établie comme suit :

Prime fixe : Paiement au début de chaque semestre (Janvier et Juillet).

Consommation annuelle :

- En Juillet, il sera demandé un acompte au titre de la consommation de l'année en cours, établi sur la base de 50 % de la consommation moyenne des 3 années précédentes.

- En Janvier de l'année suivante, la facturation définitive sera établie selon la consommation relevée au compteur en fin d'année, avec déduction du montant de l'acompte perçu en Juillet.

Ces modalités de facturation permettent d'équilibrer les règlements semestriels.

La facture ci-jointe constitue la transition entre l'ancien et le nouveau tarif. Elle comporte la prime fixe au titre du 1er semestre 1993 et, le cas échéant, les m3 supplémentaires de l'année 1992 décomptés selon le forfait que vous aviez souscrit.

Si en raison du changement qui intervient vous souhaitez résilier votre abonnement de fourniture d'eau, vous pouvez le faire auprès des services de la SAUR dans un délai de 15 jours à dater de la réception de la présente.

L'Agence locale de la SAUR, à **St. Saturn** - téléphone **43.54.44.15** se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Président du Syndicat (ou Le Maire)

Exemple sur une consommation de 130 m³

Abonnement:	450,00
Consommation:	
130 x 5,70	741,00
Total HT	1191,00
Taxes:	
* F.N.D.A.E.:	
130 x 0,05	13,65
* Bassin:	
130 x 0,05	6,50
	1211,15
T.V. A: 5,5 %	66,61
	1277,76

Soit le m³ TTC: 9F,83

1- Consommation moyennes des ménages

Les équipements

Équipement	Volume unitaire / fréquence	Cumul annuel
Lave-vaisselle	50 L 4 fois / semaine	10,5 m ³
Lave-linge	100 L 2 fois / semaine	10,5 m ³
Baignoire	150 L 2 fois / semaine	15,5 m ³
Chasse d'eau	8 L 8 fois / semaine	23,5 m ³
	Total annuel	60 m ³

Consommations moyennes aux points de puisage

Équipement	Débit fréquence	Cumul annuel
Évier	12 L / mn 10 mn par jour	44 m ³
Lavabo - Bidet	6 L / mn 10 mn par jour	22 m ³
Douche	45 L / douche 3 fois / semaine	7 m ³
Arroseurs	1 m ³ / h - 2 h / semaine 10 semaines / an	20 m ³
	Total annuel	93 m ³

2 - Les fuites coûtent cher

Quel volume d'eau laissent-elles passer au compteur ?

Fuite : (L / mn)	Volume journalier	Cumul annuel
0,12	173 L	63 m ³
0,5	720 L	263 m ³
1	1440 L	526 m ³
5	7200 L	2628 m ³

Ainsi, une fuite de chasse d'eau de 0,5 L / mn non réparée, provoque une surconsommation annuelle de 263 m³.



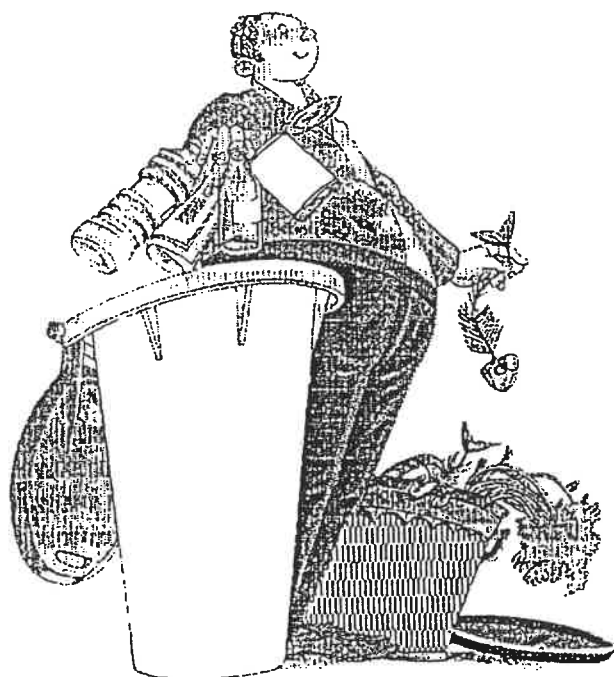
ORDURES MENAGERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ministère de l'agriculture et de la pêche

préfecture du **Cher**

PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS



direction départementale de l'agriculture et de la forêt

II – RAPPEL DES ASPECTS REGLEMENTAIRES

La loi n° 92-646 du 13 Juillet 1992 modifie et complète les anciennes législations en vigueur : loi de 1975 sur les déchets et loi de 1976 sur les installations classées.

La loi du 15 Juillet 1975 attribuait aux communes la charge de l'élimination des déchets ménagers.

La loi du 19 Juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement soumettait à autorisation préalable les installations de traitement des déchets.

La loi de 1992 introduit un lien juridique étroit entre ces deux dernières. Aussi, les autorisations données au titre des installations classées devront tenir compte des orientations et objectifs généraux définis au titre de la politique des déchets.

La loi du 13 Juillet 1992, qui vient de paraître, fixe les principes suivants :

- prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ;
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage pour réutilisation des matériaux ou production d'énergie ;
- assurer l'information du public.

Les objectifs sont les suivants :

- traiter les déchets pour les éliminer ou les recycler de sorte que ne soit mise en décharge qu'une quantité réduite de déchets dits ultimes, cela pour le 1er Juillet 2002 ;
- établir des plans départementaux ou interdépartementaux d'élimination des déchets ménagers et autres déchets ;
- prévoir, lors de l'autorisation d'une décharge, les modalités de son réaménagement ;
- soumettre à autorisation ou déclaration les activités de courtage, négoce et de transport des déchets ;
- créer une taxe de mise en décharge de 20 francs/tonne pour les déchets ménagers et industriels banals.

Le décret du 1er Avril 1992 régit l'élimination des déchets résultant de l'abandon des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les ménages.

4-2 CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Leur rôle est donc de stocker le déchet ultime, c'est-à-dire, le déchet trié, puis traité.

Ils vont aussi permettre, par leur rapide ouverture, de mettre en place le présent plan en phases successives et à aider les collectivités en difficulté pour éliminer les déchets ménagers.

a) Fonctionnement

Les nouveaux Centres d'Enfouissement Technique ne ressembleront pas aux anciennes décharges. Ce ne seront pas des endroits où les ordures sont entassées sur des hauteurs importantes et sur des dizaines d'hectares, ce ne seront pas des endroits où les déchets volent au moindre coup de vent, des endroits qui sentent mauvais, des endroits où les oiseaux sont nombreux, des endroits qui risquent de contaminer les eaux souterraines.

Non, ce seront des endroits propres, bien entretenus, sans oiseaux et envols de sacs plastiques.

Les Centres d'Enfouissement Technique seront exploités par casiers ou alvéoles, de superficies inférieures ou égales à un hectare. Les jus de lixiviats sont récupérés par un réseau de drainage, puis traités. Le gaz qui peut être dégagé à la fin du remplissage de l'alvéole est aussi traité. Les déchets sont compactés dans l'alvéole puis recouverts après avoir atteint une hauteur de 5 mètres de dépôt.

La législation du 13 Juillet 1992 impose à l'exploitant :

- de constituer des garanties financières ;
- de prévoir, dès la demande d'autorisation d'exploitation, la réhabilitation du site ;
- de créer une commission locale d'information et de surveillance du site composé des représentants des administrations, des collectivités locales, des exploitants et des associations de protection de la nature concernés ;
- il sera aussi créé un fond départemental de solidarité pour l'environnement pour les communes possédant une installation de stockage.

Les «décharges communales» sont amenées à disparaître pour laisser place à des centres mieux gérés et mieux exploités, respectant l'environnement du site.

Dans le Cher, des efforts importants seront nécessaires afin de fermer puis de réhabiliter les 78 décharges autorisées du Département. En effet, il est impossible à ces décharges de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation. Aussi, quatre grands Centres d'Enfouissement Technique à durée de vie supérieure à 30 ans, seront utilisés dans le Département.

1. Un centre de 60 ha est prévu pour la zone Cher Nord à St-PALAIS.
2. Un deuxième dans la Région de Vierzon,
3. Un troisième, pour l'arrondissement de St-AMAND, proche de St AMAND,
4. Un quatrième à GROSSOUVRE, de 15 ha est prévu pour le Sud-Est du Département.

Ce sont des Centres d'Enfouissement Technique de classe II, c'est-à-dire habilités à stocker les ordures ménagères ou autres déchets assimilés.

Il n'est pas prévu de Centres d'Enfouissement Technique de classe I, dans le Cher, c'est-à-dire un centre habilité à stocker les déchets industriels.

b) Coût

Les coûts d'aménagement et d'exploitation des Centres d'Enfouissement Technique vont considérablement augmenter. L'amélioration des conditions d'exploitation, de la qualité des techniques mises en oeuvre entraînent un surcoût important. De 50 F. la tonne pour une ancienne décharge, les coûts vont atteindre 200 F., voire plus, la tonne de déchets stockés dans un Centre d'Enfouissement Technique.

4-3 CONCLUSION

Faire disparaître les 78 décharges communales du Département est un des objectifs majeurs du présent plan. Quel que soit le mode de traitement choisi, il y aura toujours besoin de centres d'enfouissement techniques qui représentent le stade final de la filière de traitement des ordures ménagères.

Nos ordures ont un coût

Estimation de la filière de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères -

en considérant au départ 1 tonne d'ordures ménagères brutes

lère hypothèse : traitement par compostage avec une unité de capacité d'environ 40 000 à 50 000 tonnes/an.

	Coût à la tonne F.
Collecte (milieu rural : une fois par semaine)	420
Transport	105
Traitement (fonctionnement de l'usine + amortissement)	350
Stockage (il ne reste que 40 % à stocker donc $150 \times 0,40$)	60

	935 F/Tonne

Ce coût ne comprend pas la collecte sélective, ni le coût d'une déchetterie.

../..

2ème hypothèse : traitement par incinération dans une unité de capacité
50 000 à 60 000 tonnes/an.

	Coût à la tonne F.
Collecte	420
Transport	105
Traitement (fonctionnement de l'usine + amortissement)	550
Stockage (il ne reste que 20 % à stocker + cendres)	40

	1 115 F/Tonne

Ce coût ne comprend pas la collecte sélective, ni le coût d'une déchetterie.

En admettant qu'une tonne d'ordures ménagères est produite par
3,5 habitants, les coûts à l'habitant seraient :

1ère hypothèse : 935 : 3,5 = 267 F. arrondi à 270 F.

2ème hypothèse : 1 115 : 3,5 = 319 F. arrondi à 320 F.

et en ajoutant les frais de déchetterie :

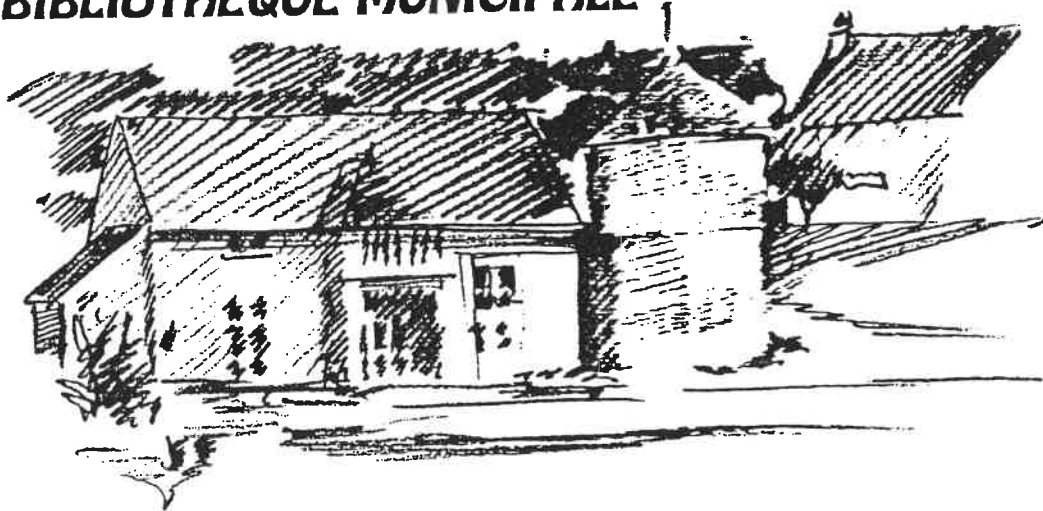
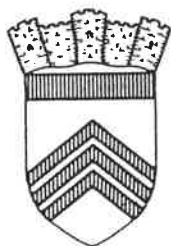
300 et 350 F.

Les frais de collectes sélectives sont complexes et très variables d'un cas à un autre et ne peuvent pas être évalués en l'état actuel d'avancement des études.

Les chiffres ci-dessus ont été établis sur des moyennes relatives à notre Département et devront être affinés dans chaque cas particulier, des écarts sensibles pourront apparaître.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

SAINT PALAIS



JOURNAL

Au cours de l'année 1993, une cinquantaine de familles ont fréquenté régulièrement la bibliothèque municipale de St Palais.

Pour l'année 1994, les cotisations resteront inchangée:

15 F pour toute famille résidant à St Palais

25 f pour toute famille extérieure à St Palais.

A notre fond de livres s'ajoute le prêt de la bibliothèque du Centrale de Prêt du Cher.

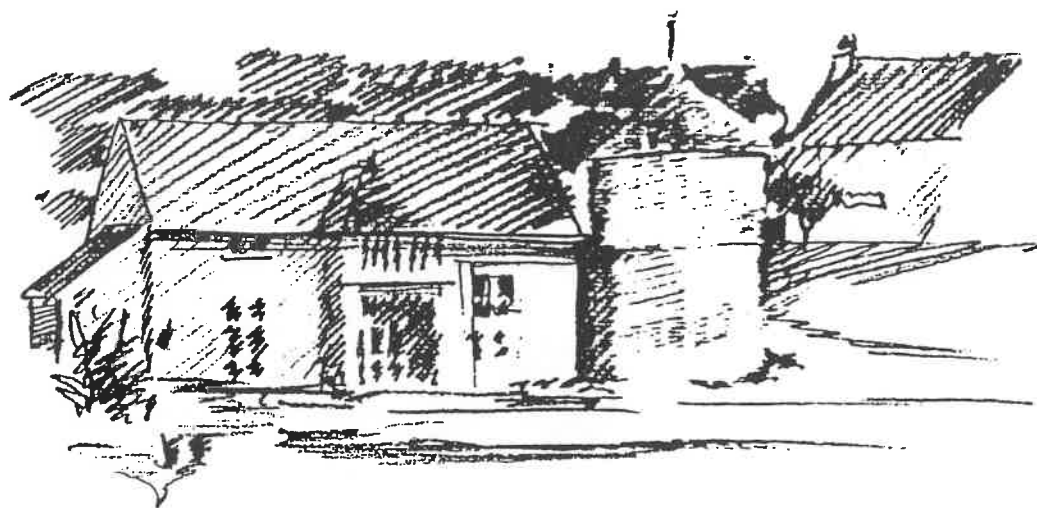
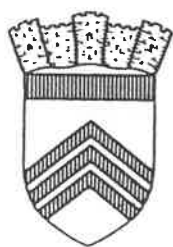
Vous pouvez emprunter des compacts disques et des cassettes de musique classique et moderne.

Adhérents et Non adhérents peuvent participer aux activités de notre association " Les Amis de la Bibliothèque de St Palais

L'exposition " Voiture d'hier et d'aujourd'hui " a intéressé nombreuses personnes et fût une grande réussite grâce à la participation du Club Rétromobile de Bourges, aux livres prêtés par la B.C.P.C et aux superbes collections personnelles de petites voitures mises à notre disposition.

En octobre, malgré un temps peu engageant une cinquantaine de personnes de tous âges sont venus découvrir le site de Bléron en forêt d'Allogny le matin et après un sympathique repas pris en commun chez " Biquette ", nous sommes retrouvés

SAINT PALAIS



au centre communal pour consulter les livres afin d'obtenir la réponse exacte au jeu-questionnaire. Le thème principal de cette journée était l'utilisation du bois et c'est avec un vif intérêt que nous avons écouté et questionné deux passionnés de leur métier Mr BOIN Michel menuisier à Menetou Salon et Mr GAUTHIER Camille fendeurs de merrains à Méry es bois.

Déjà des projets pour 1994 un voyages à Saumur au cours de la 2 ème quinzaine de juillet pour assister au Carroussel ; une exposition ayant pour thème le cheval; une sortie nature pour compléter notre herbier; un concours photos " Noir et Blanc " et peut-être un concert de cuivres.

Les enfants de l'Ecole primaire fréquentent régulièrement une fois par semaine la bibliothèque pendant la période scolaire.

Et les étudiants y trouvent une documentation assez complète.

Pour 15 F ou 25 F par an, venez-nous rejoindre, le livre est un compagnon et nos activités vous aideront à rompre avec la solitude, découvrir le plaisir de la lecture, et rencontrer des amis.

SAINT PALAIS



Les Animatrices, Mmes CHOLLET Annette, CORMORECHE Dominique,
LELARGE Paulette, RETHORE Ginette, PERRENNOU Anne-Marie,
FUSCIEN Marie-Claire et Melle GOIN Véronique vous présentent
leurs meilleurs voeux et seront à disposition pour l'année
1994.

- Heures de permanences

lundi	18h 30 à 19h 30
mercredi	15h à 16h 30
samedi	10h 30 à 12h
vendredi	Scolaires

ASSOCIATION: FRATERNITE-ST PALAIS-CALDARUSANCA

L'Année 1993 a vu se réaliser un vœu profond des membres de l'association: faire connaître ST PALAIS et sa région à 3 habitants du village de CALDARUSANCA adopté par St Palais, et à 2, dont le maire de la commune de Glodeanu-Saràt à laquelle le village est rattaché.

Dans les premiers mois de l'année, les préparatifs administratifs ont commencé se concluant par un voyage de 3 d'entre nous durant les vacances de Pâques, leur emportant devises et papiers nécessaires pour préparer leur voyage.

Le séjour programmé du 23 Juillet au 7 Août a été pour eux un source de découvertes journalières.

Chaque visite leur a permis d'acquérir les premières notions de notre système administratif, économique et culturel:

26 Juillet:	- Collège d'Henrichemont
	- Conseil municipal de St Palais
27 Juillet	- Conseil général du Cher
	- Visite du "Vieux Bourges"
28 Juillet	- Parc des Grivelles à Sancoins
29 Juillet	- La cathédrale de Bourges et son orgue
	- Musée du Berry
30 Juillet	- Soirée animée par les " Viguenets de MOROGUES "
31 Juillet	- Visite d'une ferme élevage + poly-culture
2 Août	- Château de Menetou-Salon
	- Cave
3 Août	- Sancerre
	- La Borne
4 Août	- Grande ferme céréalière
5 Août	- Paris
6 Août	- Briqueterie de St Palais

Nos 5 amis roumains sont repartis avec des images inoubliables, gravées au profond d'eux-mêmes, ayant réalisé un rêve qu'ils croyaient inaccessible. Leur courrier par la suite nous a démontré la profondeur de leurs sentiments et la reconnaissance à notre égard. Tous les membres de l'association ont fourni un effort considérable pour que ce séjour devienne une réussite. Hébergement et repas ont été tour à tour pris en charge. Il faut aussi remercier toutes les personnes qui ont oeuvré pour qu'au cours des différentes visites cette délégation roumaine soit reçue le mieux possible.

En 1994, l'association poursuit son aide et projette, à la demande des habitants de Căldărușanca, la refecton de l'électricité dans les locaux scolaires et l'installation d'un dispensaire.

Pour que ces projets soient réalisés nous aurons besoin de vous et nous savons déjà que votre générosité permettra d'améliorer les conditions de vie d'une population d'un petit village liée à nous par une amitié profonde.

La Présidente.

ST PALAIS TEMPS LIBRE

l' Association St Palais Temps Libre vous présente son bureau:

Mrs, Mmes: HOURTZ Guy, LERASLE Jean-Claude, CORMORECHE Marcel, CORMORECHE Dominique, LARDIES Odette, PLISSON Laurence, LECLERC Anne-Marie, COLLINET Liliane, GOIN Véronique, GOIN Georges, ROLLAND André, FOREST Lucien, MAYO Georges, COQUERY Bernard, CHRISTIAN Eliane.

Nous tenons a remercier toutes les personnes qui sont venues nous aider, ainsi que celles qui ont participé à la réussite de nos manifestations en 1993.

Nous souhaitons vous retrouver dans la joie et la bonne humeur en cette année 1994. Nous vous présentons le calendrier :

<i>SAMEDI</i>	<i>8 JANVIER</i>	<i>Galette des Rois</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>9 AVRIL</i>	<i>Soirée dansante</i>
<i>DIMANCHE</i>	<i>17 AVRIL</i>	<i>Randonnée VTT</i>
<i>JEUDI</i>	<i>12 MAI</i>	<i>Course cycliste</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>25 JUIN</i>	<i>Tournoi de Foot</i>
<i>JEUDI</i>	<i>14 JUILLET</i>	<i>Fête Nationale</i>
<i>DIMANCHE</i>	<i>25 SEPTEMBRE</i>	<i>Randonnée pédestre</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>22 OCTOBRE</i>	<i>Soirée dansante</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>26 NOVEMBRE</i>	<i>Concours de Belote</i>

PROJETS EN COURS :

Relais VTT 3 km dans le bourg

Goûter dansant pour les 5 à 10 ans

Voyage au Futuroscope

SI VOUS AVEZ DES IDEES , VENEZ NOUS EN PARLER. Merci

Nous prions les participants du tournoi de foot de bien vouloir nous excuser: malgré l'engagement verbal que nous avons pris envers vous, nous avons été contraints de changer la date.

En espérant vous voir toujours aussi nombreux et heureux de participer, tous les Memebres de l'Association vous souhaitent une bonne année et surtout une bonne santé.

Pour le Bureau

Le Président



LE COIN DES SPORTIFS

LE TENNIS à ST PALAIS

Le nombre d'adhérents de la section TENNIS reste stable, 72 sociétaires ont repris leur carte cette année, signe que ce sport est très apprécié dans notre commune.

Le cadre, dans l'espace du terrain de loisirs, est très attrayant et offre calme et tranquillité, pour le Tennis mais également pour la promenade. Les rencontres, qui ont opposé au mois de Juin, PARASSY et SAINT PALAIS, se sont terminées par des finales de toute beauté, placées sous le signe de l'amitié; rendez-vous est pris pour le retour qui aura lieu à St Palais en 1994, cela promet.

Des travaux sont réalisés qui amélioreront le fonctionnement du terrain, en particulier l'installation d'un robinet d'eau dans un premier temps, mais également les servitudes qui permettront de mettre en place un petit abri dont les services seront offerts aux sportifs mais également aux promeneurs du parc, de plus en plus nombreux.

A.D.M.R. SAINT - MARTIN D'AUXIGNY

le BUREAU

Présidente	Mme FEVE A. Marie	ST Palais	Tél : 48.66.01.42
Vice-Présidente	Mme DUHAUT Monique	Pigny Villeneuve	48.69.33.51
Trésorière	Mme MILLET Martine	Menetou-Salon Les Faucards	48.64.80.13
Secrétaire	Mme MABILAT Edith	St Martin d'Auxigny Les Ermites	48.64.67.90
Secrétaire - Adjointe	Mme COUSIN Monique	St Martin d'Auxigny Montboulain	48.64.61.17
Responsable Travail	Mme RENARD Odette	St Martin d'Auxigny rue Basse de l'Eglise	48.64.52.60
Responsable Travail	Mme THINAT M. Hélène	St Martin d'Auxigny Place de la Mairie	48.64.50.04
Travailleuse Familiale	Mme GOURIER	Saint-Germain-du-Puy 4, allée G.Philippe	48.30.71.46

MEMBRE CONSULTATIF

Assistante Sociale	Mme GORDET Odette	Menetou - Salon	48.64.50.82 48.64.80.47
-----------------------	-------------------	-----------------	----------------------------

A.D.M.R. SAINT- MARTIN D'AUXIGNY (suite)

MEMBRES

<i>Mme BAILLY Paulette</i>	<i>Quantilly Le Vieux Chateau</i>	<i>Tél : 48.64.55.25</i>
<i>Mme DEBEAUNE Simone</i>	<i>Saint Palais Grange Neuve</i>	<i>48.66.00.27</i>
<i>Mme DEPESSEVILLE A. Marie</i>	<i>Fussy 2, lot.Bel Horizon</i>	<i>48.69.41.77</i>
<i>Mme DUCLOUX Odile</i>	<i>St Martin d'Auxigny Route d'Allogny</i>	<i>48.64.50.64</i>
<i>Mme GANGNERON Bernadette</i>	<i>Vasselay Les Patureaux</i>	<i>48.69.31.85</i>
<i>Mme LANOUE Dominique</i>	<i>Vignoux s/ Les Aix Faitin</i>	<i>48.64.54.95</i>
<i>Mme VILLAUDY Yolande</i>	<i>Saint Georges/ Moulon</i>	<i>48.64.50?96</i>
<i>Mme VIOLETTE</i>	<i>Allogny Rue du Parc</i>	<i>48.64.00.07</i>

AIDE MENAGERE

<i>Mme LEGER Micheline</i>	<i>Vignoux s/ Les Aix Route de Bourges</i>	<i>48.64.61.39</i>
----------------------------	--	--------------------

ETAT - CIVIL : Naissances - Mariages - Décès -

NAISSANCES :

LAROCHE Marion	née le 24 JANVIER 1993	à ST DOULCHARD
BILLARD Donovan	né le 4 AVRIL 1993	à CHATEAUROUX
GAILLARD Corentin	né le 9 JUILLET 1993	à ST DOULCHARD
JOUBERT Laury	née le 19 JUILLET 1993	à BOURGES
TURPIN Clément	né le 9 SEPTEMBRE 1993	à BOURGES
CHAT Coralie	née le 30 OCTOBRE 1993	à ST DOULCHARD
SABATHIER Amandine	née le 1er DECEMBRE 1993	à BOURGES

MARIAGES :

et	SARRAUD Nathalie	le 24 AVRIL 1993
	CANAL Alain	
et	DESMOULIERES Delphine	le 26 JUIN 1993
	DUMONTET J.Marie	
et	PERREAU Christelle	le 10 JUILLET 1993
	AUTISSIER David	
et	PLISSON Noëlle	le 11 SEPTEMBRE 1993
	PROUDHON Pascal	
et	LEBON - LAVISSE Pascaline	le 25 SEPTEMBRE 1993
	HOCHEDER Olivier	

DECES

CHENU Fernand

le 11 MARS 1993

SOCHET Abel

le 25 AVRIL 1993

DE FROISSARD - BROISSIA André

le 27 JUILLET 1993

MURILLO José

le 7 NOVEMBRE 1993

*DESMOULIERES Thérèse
Veuve GENTIL*

le 2 DECEMBRE 1993

PERIODE SCOLAIRE

VACANCES SCOLAIRES

Circule le	G1				G3				G5				G7				G9				G11				G13				G15				G17				G19				G21				G23			
	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS	LMMe	LMMe	JV	JVS					
Renvois à consulter																																																
Gien SNCF																																																
Gien Ville																																																
Gien Ecoles																																																
COULLONS																																																
ARGENT-SUR-SAULDRE																																																
BLANCAFORT																																																
AUBIGNY-SUR-NERE																																																
LA SURPRISE																																																
LA CHAPELLE D'ANGILLON																																																
IVOY-LE-PRE																																																
MERY-ES-BOIS																																																
HENRICHEMONT																																																
ACHERES																																																
PIC MONTAIGU																																																
MENETOU SALON																																																
QUANTILLY																																																
ST-PALAIS																																																
ST-MARTIN-D'AUXIGNY																																																
ST-GEORGES-SUR-MOULON																																																
FUSSY																																																
BOURGES SNCF																																																
BOURGES Gare routière																																																

1) Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, La Chapelle d'Angillon sont desservies uniquement le lundi.

2) Le mercredi et samedi ce service ne circule qu'à la demande au départ de Gien SNCF.

3) Bourges Gare routière n'est desservie que le vendredi et veille des vacances scolaires.

BOURGES → GIEN

PERIODE SCOLAIRE

Circule le	G2 L	G4 LMMe JVS	G6 LMMe JVS	G8 Me	G10 LMMe JVS	G12 Me	G14 S	G16 S	G18 Me	G20 LM JV	G22 LMMe JV	G24 LM JV
Renvois à consulter												
BOURGES Gare routière	05.40				1	12.00	12.15	12.15	17.25	17.30	18.15	18.15
BOURGES SNCF	05.45					12.10	12.25	12.25	17.30	1	18.25	18.25
FUSSY	05.55					12.23	12.35	1	17.40	1	18.37	18.37
ST-GEORGES-SUR-MOULON	1					12.27	12.40	1	1	18.40	1	1
ST-MARTIN-D'AUXIGNY	06.00					12.30	12.44	12.44	17.47	1	18.44	18.44
ST-PALAIS	1					09.00	1	12.50	1	17.53	1	18.50
QUANTILLY	1					09.05	12.34	12.54	18.00	1	18.55	1
MENETOU SALON	1					09.15	12.38	13.00	12.55	1	19.00	1
PIC MONTAIGU	06.05					1	1	1	1	18.53	1	1
ACHERES	1					09.25	1	1	1	18.24	18.57	1
HENRICHEMONT	1					09.40	12.45	13.05	13.03	18.13	10.32	19.10
MERY ES BOIS	1					1	1	13.10	1	18.12	1	19.10
IVOY LE PRE	1					12.55	13.15	13.20	18.20	19.15	19.15	19.15
LA CHAPELLE D'ANGILLON	06.15					13.00			18.25	19.20	19.20	19.20
LA SURPRISE	06.20					13.05			18.30	19.25	19.25	19.25
AUBIGNY-SUR-NIERE	06.30					13.15			18.40	19.30	19.30	19.30
BLANCAFORT						07.05	1	1			1	1
ARGENT-SUR-SAUDRE						07.25	07.25		18.50		19.40	19.40
COULLONS						1	1					
GIEN Ecoles						08.00	08.00					
GIEN Ville						1	1				13.55	13.55
GIEN SNCF						08.15	08.15				14.00	14.00

VACANCES SCOLAIRES

G26 Me	G28 LMMe JVS	G30 Me	G32 LMJ VS
1		4	
	12.00	17.40	18.15
	12.10	1	18.25
	12.23	1	18.37
	12.27	1	1
	12.30	1	18.44
09.00	1	1	18.50
09.05	12.34	1	18.55
09.15	12.38	1	19.00
1	1	1	1
09.25	1	18.24	1
09.40	12.45	18.32	19.10
	1	18.12	1
	12.55	18.35	19.15
	13.00	18.40	19.20
	13.05	18.45	
	13.15	18.50	
	1		
	13.30		
	13.40		
	1		
	13.55		
	14.00		

1) Coullons n'est desservi que le mercredi et le samedi.

2) Argent-sur-Sauldre n'est desservi que sur demande.

3) Argent-sur-Sauldre n'est desservi que le mercredi et le vendredi.

4) Ivoy-le-Pré, La Chapelle d'Angillon, La Surprise et Aubigny-sur-Nère ne sont desservis que sur demande.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

du Lundi au Samedi	de 9 h à 12 h
et Mardi et Jeudi	de 15 h à 18 h

Tél : 48.66.01.33

